



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

COP17

BIODIVERSITÉ

Erevan, Arménie

18 - 30 octobre 2026



ÉDITO

Monique Barbut,

*ministre de la Transition écologique,
de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature*

La biodiversité est le socle de nos sociétés. Elle nous nourrit, nous protège, contribue à notre santé et soutient nos économies. Pourtant, partout dans le monde, elle continue de s'éroder.

La COP17 Biodiversité, qui se tiendra à Erevan, en Arménie, constitue un rendez-vous déterminant. Elle doit envoyer un message fort sur le rôle essentiel de la biodiversité pour nos économies, pour notre sécurité et pour notre bien-être.

Quatre ans après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le premier bilan mondial de sa mise en œuvre sera au cœur des discussions. Il devra nous permettre de mesurer les progrès accomplis, de regarder lucidement les retards et les insuffisances, et surtout d'accélérer l'action pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. Cela suppose des engagements plus ambitieux, des financements à la hauteur des besoins et une mobilisation de tous : États, collectivités, entreprises, scientifiques, associations et citoyens.

Cette ambition doit reposer sur un socle solide : la science. Alors que les connaissances scientifiques sont parfois contestées ou fragilisées dans le débat public, nous devons défendre

leur place dans la décision politique et garantir l'intégrité de l'information environnementale. Les travaux scientifiques nous éclairent sur les liens étroits entre biodiversité, climat, eau, alimentation et santé. Ils nous rappellent que ces crises ne peuvent être traitées séparément et que nos réponses doivent être cohérentes.

La France portera cette exigence à Erevan. Forte de son engagement en faveur de la biodiversité, elle défendra un bilan mondial sincère qui appelle à un renouveau des actions, des financements mieux mobilisés et assis sur une base plus large et une action internationale plus cohérente entre les agendas du climat, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Elle continuera également à promouvoir la planification écologique pour traduire les objectifs internationaux en actions concrètes dans les politiques publiques et les territoires.

La COP17 doit marquer un engagement renouvelé en faveur du vivant et une accélération de sa protection et de sa restauration.

C'est à cette condition que nous pourrions tenir nos promesses et préserver, pour les générations présentes et futures, les conditions d'un avenir durable.

An aerial photograph of a lush green forested valley. A river winds through the lower right portion of the image, surrounded by dense green trees and vegetation. The text is overlaid on the left side of the image.

LA COP17 **BIODIVERSITÉ** **CONTEXTE** **ET ENJEUX**



CONTEXTE ET ENJEUX

UN CADRE INTERNATIONAL POUR AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio, la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) constitue le principal cadre international de coopération pour la préservation de la biodiversité. Elle poursuit trois objectifs : conserver la diversité biologique, assurer l'utilisation durable de ses composantes et garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.

La CDB est complétée par deux protocoles : le protocole de Carthagène, consacré à la prévention des risques biotechnologiques, et le protocole de Nagoya, relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation. La France a ratifié la CDB en 1994, approuvé le protocole de Carthagène en 2003 et ratifié le protocole de Nagoya en 2016.

Tous les deux ans, les 195 États et l'Union européenne, Parties à la Convention, se réunissent à l'occasion de la Conférence des Parties (COP) afin de définir les priorités et de suivre la mise en œuvre des engagements internationaux en faveur de la biodiversité.

Lors de la COP15, qui s'est tenue en 2022 à Montréal sous présidence chinoise, les Parties ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Ce dernier fixe une feuille de route commune pour enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, avec pour ambition de parvenir, à l'horizon 2050, à une société vivant en harmonie avec la nature. Il comprend notamment 23 cibles à atteindre d'ici 2030, parmi lesquelles :

- **la protection et la conservation d'au moins 30% des terres et des mers à l'échelle mondiale d'ici 2030** (30x30) (cible 3) ;
- **la mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars par an, toutes sources confondues, d'ici 2030, en faveur de la biodiversité** (cible 19) ;
- **la réduction d'au moins 500 milliards de dollars par an des subventions et autres incitations néfastes à la biodiversité** (cible 18).

La COP17 s'inscrit dans la mise en œuvre de ce cadre mondial et constituera une nouvelle étape dans le suivi et l'accélération des engagements pris par les États en faveur de la biodiversité.

CONTEXTE ET ENJEUX

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA COP16

La COP16 (2024), qui s'est déroulée à Cali, en Colombie, avait pour objectif de renforcer et finaliser la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMB-KM). Elle n'a toutefois pas permis de finaliser deux éléments essentiels à la mise en œuvre du Cadre mondial : le cadre de suivi des engagements et la mobilisation des ressources financières. La session extraordinaire de la COP16 organisée à Rome en février 2025 a permis de poursuivre les négociations et d'aboutir notamment à la finalisation du cadre de suivi du CMB-KM ainsi qu'à une feuille de route sur la mobilisation des financements.

Ces avancées contribuent à renforcer les outils nécessaires pour mesurer les progrès réalisés par les États et accélérer la mise en œuvre des 23 cibles du cadre mondial à l'horizon 2030.

Parmi les principales décisions adoptées à la COP16

La finalisation du **cadre de suivi** du Cadre mondial de la biodiversité.

La création d'un **mécanisme mondial de partage** des avantages liés à l'utilisation des informations de séquençage numérique (DSI) des ressources génétiques.

Le renforcement de la prise en compte de la **biodiversité marine**, notamment en haute mer. Les décisions adoptées doivent permettre de mieux articuler les travaux de la CDB avec la mise en œuvre de l'accord international sur la biodiversité en haute mer (BBNJ).

Un mandat sur l'élargissement de la base des **donateurs** sur la biodiversité.

Le rapprochement entre les enjeux de biodiversité et de **changement climatique**, avec l'adoption d'une décision soulignant la nécessité de développer des politiques intégrant conjointement la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Le renforcement de la reconnaissance des **savoirs des peuples autochtones** et des communautés locales, avec la création d'un organe permanent chargé d'apporter son expertise aux travaux de la convention sur les enjeux qui les concernent.

Une feuille de route pour la désignation du **mécanisme financier** permanent de la convention et la mobilisation des ressources financières de toutes sources.

LES ENJEUX DE LA COP17

L'enjeu central de la COP17 sera l'adoption du premier bilan mondial de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMB-KM). Ce bilan permettra de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les écarts qui subsistent dans l'atteinte des objectifs et cibles fixés par le CMB-KM. Il devra également donner une nouvelle impulsion à sa mise en œuvre, en favorisant la prise d'engagements concrets et l'accélération de l'action des États parties et de l'ensemble des parties prenantes.

Les priorités communiquées par la présidence arménienne en matière de négociation à la COP 17

1. L'adoption du premier bilan mondial de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

2. La mobilisation des financements en faveur de la biodiversité

4. La participation effective des peuples autochtones et des communautés locales

3. L'opérationnalisation et le fonctionnement effectif du mécanisme multilatéral de partage des avantages liés à l'utilisation des informations de séquence numérique (DSI) sur les ressources génétiques, dont le fonds de Cali

5. Le renforcement des synergies entre les Conventions de Rio (climat, désertification, et biodiversité)

L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE EN FAVEUR D'UNE AMBITION FORTE, DE LA DÉFENSE, DE LA SCIENCE ET D'UNE MOBILISATION ACCRUE DES FINANCEMENTS

La France témoigne d'un engagement de longue date en faveur de la biodiversité, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Lors de la COP17, la France souhaite s'engager pour :

Réussir le premier bilan mondial biodiversité

Dans le cadre de la Convention de Kunming-Montréal (CMB-KM), les Parties sont tenues de communiquer régulièrement sur leurs progrès dans la mise en œuvre du cadre mondial. En février 2026, les Parties devaient ainsi soumettre leur 7^e rapport national, ce que la France a fait dans les temps. À ce jour, 129 Parties sur 196 ont effectivement soumis leur rapport.

Ce bilan mondial est structuré autour de deux éléments complémentaires :

- **un rapport global fondé sur les rapports nationaux des Parties**, détaillant l'état de la mise en œuvre sur les cibles du cadre ;
- **une décision de COP qui correspond à un accord de l'ensemble des pays membres** de la COP Biodiversité à l'issue de la période de négociations.

La France soutient un bilan solide, fondé sur un processus transparent et inclusif. Elle veillera à ce que la décision de la COP comprenne des recommandations pour accélérer la mise en œuvre du cadre.

Valoriser les contributions financières françaises et européennes et impulser un élargissement de la base des contributeurs

La question de la mobilisation des ressources financières sera un enjeu important de la COP17, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, dans la perspective d'aboutir à la COP18. Un mandat a été adopté lors de la COP16 pour un travail sur l'élargissement de la base des contributeurs. La France soutient ce travail et plaide pour une reconnaissance du fait que la base des contributeurs est trop restreinte. Elle souhaite une actualisation de la liste des pays appelés à contribuer au financement international de la biodiversité au titre de l'article 20 de la Convention, afin de tenir compte de l'évolution, depuis 1992, des situations économiques des États et ainsi, d'accroître la pression afin d'augmenter les financements internationaux pour la biodiversité.

Alors que la Convention prévoit une révision périodique de cette liste, elle n'a pas eu lieu depuis 2006. Actuellement, seuls 25 pays y figurent, alors même qu'en pratique davantage de pays contribuent au financement international de la protection de la biodiversité. D'autres pays doivent rejoindre la liste, afin d'accroître la mobilisation générale sur ce sujet.

Au titre d'une meilleure mobilisation des ressources, la France souhaite également progresser sur l'enjeu de réduction des subventions dommageables à la biodiversité et sur la promotion de financements innovants, comme les crédits biodiversité, afin d'attirer plus de financements privés.

Promouvoir la gouvernance et l'intégration des politiques publiques via la planification écologique

La France promeut la planification écologique comme une méthode de gouvernance permettant d'intégrer les enjeux de biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et de renforcer leur cohérence entre secteurs et à toutes les échelles. Elle porte cette approche dans les enceintes multilatérales, notamment à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre Parties, ainsi que la promotion de principes tels que le portage politique de haut niveau des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (*National Biodiversity Strategies and Action Plans* - NBSAP) et la territorialisation des objectifs de biodiversité. Cette approche vise à favoriser une meilleure articulation entre les engagements internationaux en matière de biodiversité et leur déclinaison concrète dans les politiques publiques nationales et territoriales. Elle permet aussi de renforcer l'impact de long terme des financements de projets favorables à la biodiversité et d'attirer davantage d'investisseurs, publics ou privés, en créant un cadre stable et cohérent.

Cette approche transversale est aussi promue dans le cadre de nos actions de coopération via les plateformes pays. Leur objectif est d'appuyer les partenaires dans leurs efforts de conservation, tout en soutenant la transition vers une économie plus alignée avec les priorités environnementales. L'approche par la planification y est centrale, permettant ainsi de mieux coordonner les financements en faveur de la biodiversité.

Renforcer les synergies entre les COP Climat, Biodiversité et Désertification

La France souhaite renforcer les synergies entre les trois Conventions de Rio consacrées au climat (CCNUCC), à la biodiversité (CDB) et à la lutte contre la désertification (CNULCD), afin de favoriser des réponses communes aux crises environnementales et de maximiser les cobénéfices entre les politiques publiques. Ces enjeux sont étroitement liés : les solutions fondées sur la nature,

la préservation et la restauration des écosystèmes contribuent à la fois à la biodiversité, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la préservation des ressources en eau et à la lutte contre la dégradation des terres.

Dans cette perspective, la France défend une approche plus intégrée, permettant de décloisonner la mise en œuvre des trois Conventions, tout en respectant leurs mandats respectifs. Il s'agit notamment de renforcer la cohérence entre les stratégies et plans nationaux élaborés au titre des trois Conventions, d'améliorer la coordination entre les administrations et points focaux concernés et de favoriser des actions produisant des bénéfices conjoints pour le climat, la biodiversité et les terres. Les forêts, la restauration des écosystèmes ou encore la gestion de l'eau constituent à cet égard des domaines privilégiés pour développer ces approches intégrées.

La France soutient également une meilleure articulation des financements et des cadres de suivi, afin de promouvoir les projets contribuant simultanément aux objectifs de ces Conventions, tout en limitant les duplications et les charges supplémentaires de rapportage. Au niveau international, une coopération plus opérationnelle entre les trois Conventions doit permettre de partager les connaissances et les bonnes pratiques et de mieux accompagner leur mise en œuvre au niveau national.

Défendre la science dans les processus multilatéraux

Alors que la remise en cause de la science du climat progresse sur la scène internationale, la France souhaite défendre une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques dans les négociations des COP Biodiversité et Climat. Elle soutient l'intégration de messages scientifiques clés dans les décisions de la COP17 pour appuyer leur mise en œuvre. La France s'appuie également sur les travaux récents de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), notamment sur les liens entre biodiversité, climat, eau, alimentation et santé, sur les transformations nécessaires de nos modèles économiques et de gouvernance, ainsi que sur le rôle des entreprises dans la préservation de la biodiversité.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR STOPPER L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET INVERSER LA TENDANCE AU NIVEAU MONDIAL

La protection et la restauration de la nature est une priorité pour le Gouvernement français qui s'engage au travers de nombreux financements à développer des initiatives innovantes en faveur du vivant.



Préserver et restaurer la nature est au cœur de l'action du Gouvernement français.

La France mobilise des financements pour faire émerger et soutenir des solutions innovantes en faveur de la biodiversité et de la préservation du vivant. Au niveau national, l'État et ses opérateurs ont engagé 15,8 milliards d'euros de dépenses favorables à la biodiversité dans le sens du budget vert en 2025. Au niveau international, la France figure parmi les principaux contributeurs à la finance internationale en faveur de la biodiversité, avec environ 1,4 milliard d'euros mobilisés en 2025, chiffre en cours de consolidation.

Cette mobilisation contribue à l'effort collectif visant à atteindre l'objectif fixé par le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal de mobiliser au moins 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité d'ici 2030, toutes sources confondues, dont 30 milliards de dollars s'agissant des financements internationaux, et 20 milliards d'ici 2025. Selon l'OCDE, ce chiffre est de 34 milliard de dollars en 2024.

La planification écologique pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques

La planification écologique française vise à mettre en cohérence les politiques publiques pour répondre aux différents enjeux de la transition écologique, en articulant climat, biodiversité, eau, agriculture et gestion des ressources. Cette approche permet de mieux prendre en compte les interactions entre ces enjeux et d'inscrire la préservation et la restauration de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

Quatre pôles structurent l'action du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), dont le pôle agriculture, biodiversité et économie circulaire, qui porte notamment les enjeux liés à la préservation des écosystèmes, à l'usage des sols et de l'eau, à l'agriculture et à la gestion durable des ressources. Les autres pôles permettent d'articuler ces enjeux avec la décarbonation et l'énergie, l'adaptation et la territorialisation, ainsi qu'avec les données et le numérique.

Les COP territoriales : traduire les objectifs biodiversité dans les territoires

Depuis 2023, les COP territoriales permettent de décliner les objectifs de la planification écologique à l'échelle régionale et de construire, avec les collectivités et les acteurs locaux, des feuilles de route adaptées aux réalités de chaque territoire. Elles offrent ainsi un cadre pour faire converger les actions en faveur de la biodiversité avec celles menées sur l'eau, l'agriculture, les sols, les forêts ou encore l'adaptation au changement climatique, et pour traduire les objectifs nationaux en actions concrètes au plus près des territoires.

Un nouveau volet de COP régionales s'est ouvert en 2026, à la suite des élections municipales, dans le cadre d'une troisième circulaire du Premier ministre Sébastien Lecornu, publiée en juin 2026. Cette nouvelle année de travaux s'articule autour de trois grandes priorités :

- **renforcer l'implication du bloc communal et des nouveaux élus** dans la démarche des COP régionales ;
- **passer à l'opérationnalisation des feuilles de route**, en accompagnant le financement des projets, notamment dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités, et en assurant le suivi de la mise en œuvre des actions et de leur financement ;
- **articuler les feuilles de route avec les grands enjeux des politiques publiques nationales et européennes**, notamment le Plan national d'électrification des usages, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et le Règlement européen sur la restauration de la nature.

Une Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 désormais pleinement engagée

► **Lancée en novembre 2023**, la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB 2030) constitue la contribution de la France au Cadre mondial biodiversité adopté en 2022. Elle a pour ambition d'enrayer l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2030.

Trois ans après son lancement, une dynamique est désormais enclenchée par l'État et ses opérateurs, les collectivités locales, les associations et les entreprises, avec des actions concrètes déployées dans l'Hexagone et les Outre-mer. La SNB 2030 repose sur 40 mesures autour de quatre axes : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés, mobiliser l'ensemble des acteurs et garantir les moyens nécessaires à ces ambitions. Ces objectifs sont déclinés voire renforcés par d'autres stratégies sur certains volets :

- **le Plan national sur les milieux humides (PNMH4) ;**
- **la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) ;**
- **le Plan national de restauration de la nature (PNRN).**

Le 4^e Plan national milieux humides (PNMH4) constitue l'un des volets essentiels de cette stratégie. Lancé en 2022 pour la période 2022-2026, il vise à renforcer la préservation, la restauration et la gestion durable de ces écosystèmes essentiels. Il repose sur 31 actions structurées autour de trois axes : Agir, Mobiliser et Connaître.

Le bilan d'étape fait état de 21 mesures réalisées et de 10 en cours d'avancement. Afin de poursuivre cette dynamique et de l'aligner sur la SNB 2030, le PNMH4 est prolongé jusqu'en 2030.

Une nouvelle étape franchie pour la restauration de la nature

► **Entré en vigueur en août 2024**, le Règlement européen sur la restauration de la nature fixe un objectif de restauration d'au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'Union européenne d'ici 2030, ainsi que de l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés d'ici 2050.

Pour répondre à ces objectifs, la France a élaboré le plan national Agir pour restaurer la nature, fruit de

plusieurs concertations avec les acteurs concernés. Il vise à accélérer la restauration des écosystèmes dégradés, terrestres, côtiers, forestiers, agricoles, urbains et marins, en s'appuyant sur les politiques publiques existantes et en renforçant certains points.

Le projet de plan a été transmis à la Commission européenne en octobre 2026. Cette étape ouvre une nouvelle séquence : le projet sera soumis à l'avis de l'Autorité environnementale, puis à une consultation du public par voie électronique début 2027. La Commission européenne procédera ensuite à son évaluation et le plan sera amendé au regard de ces différentes contributions, pour une finalisation prévue d'ici septembre 2027.

Les plans nationaux pour la restauration de la nature contribuent aux engagements européens et internationaux en faveur de la biodiversité, ils donnent un cap clair et définissent des mesures à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le Plan eau, trois ans d'action pour une gestion résiliente et concertée de la ressource

► **Lancé en mars 2023**, le Plan eau poursuit sa mise en œuvre avec des résultats concrets : les 53 mesures du plan ont été engagées et 77 % sont aujourd'hui mises en œuvre.

Le plan vise notamment à préserver la ressource en eau, réduire les pollutions, restaurer les milieux aquatiques et humides et renforcer la résilience des territoires face au changement climatique. Il mobilise l'ensemble des acteurs – collectivités, agriculteurs, industriels et citoyens – autour d'une gestion plus sobre et durable de l'eau.

Il contribue également aux objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, en lien avec le 4^e Plan national en faveur des milieux humides (PNMH4), notamment en renforçant la restauration des écosystèmes aquatiques et humides et le recours aux solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique.

La France porte également cette ambition au niveau international. Après avoir organisé, avec le Kazakhstan, le *One Water Summit* à Riyad en 2024, elle coprésidera avec l'Afrique du Sud un dialogue interactif consacré aux investissements dans l'eau, lors de la prochaine Conférence des Nations unies sur l'eau, qui se tiendra à Abou Dhabi en décembre prochain.

L'UNOC-3 à Nice : une nouvelle impulsion pour la protection de l'Océan et de la biodiversité marine

► **Organisée à Nice en juin 2025** et coprésidée par la France et le Costa Rica, la 3^e Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) a permis de renforcer la mobilisation internationale en faveur de la protection de l'Océan et de la biodiversité marine. Sous l'impulsion de la France, les engagements pris à Nice s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment celui de protéger au moins 30 % des mers et de l'Océan d'ici 2030.

Les annonces faites ont ainsi permis d'atteindre le seuil de 10 % de l'Océan sous un régime de protection, rapprochant la communauté internationale de l'objectif fixé pour 2030. La France a également porté des avancées majeures en matière de protection de la biodiversité marine, tant d'un point de vue quantitatif, avec la création de la plus grande aire marine protégée au monde en Polynésie française, que d'un point de vue qualitatif en lançant l'Alliance pour la gestion des aires marines protégées (AMP) sous sa présidence du G7. La France demeure également motrice dans l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord des Nations unies sur la haute mer, dit Accord BBNJ.

L'UNOC-3 a ainsi contribué à créer une dynamique commune autour de priorités qui rejoignent directement celles de la COP biodiversité : renforcer les espaces protégés, réduire les pressions exercées sur les écosystèmes, lutter contre les pollutions et assurer une meilleure conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le G7 Environnement de Paris : renforcer l'action internationale en faveur de la biodiversité

► **Sous présidence française, le G7 Environnement, réuni à Paris les 23 et 24 avril 2026**, a permis de franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre des engagements pris par les États du G7 en faveur de la biodiversité. Cinq ans après l'adoption du *G7 Nature Compact 2030*, qui fixe notamment l'objectif de protéger au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030, les ministres ont réaffirmé leur volonté d'accélérer l'action collective et de passer des engagements à leur mise en œuvre concrète.

Parmi les principales avancées, la France a porté le lancement de l'Alliance finance nature & peuples, destinée à mobiliser et coordonner davantage les financements publics et privés en faveur de la protection de la biodiversité. Le G7 a également renforcé son action en faveur de l'Océan, avec la création d'une Alliance des gestionnaires d'aires marines protégées, visant à partager les meilleures pratiques, améliorer la gouvernance, le suivi et le financement de ces aires, ainsi qu'avec une coopération renforcée contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, dite pêche INN.

Ces engagements, inscrits dans les sept déclarations adoptées à Paris, contribuent à renforcer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à préparer les prochaines échéances internationales, notamment la COP17 Biodiversité.

Organisation d'une demi-journée consacrée aux espèces exotiques envahissantes à la COP17 dans le cadre de la présidence française du G7

Organisée par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office français de la biodiversité, et labellisée Présidence française du G7, cette demi-journée se tiendra le 24 octobre 2026 au pavillon du Cadre mondial de la biodiversité. Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Elles interagissent avec les autres pressions, comme le changement climatique ou la dégradation des milieux, et en amplifient les effets. Après une ouverture de haut niveau, deux sessions aborderont ces synergies entre pressions, puis les collaborations nécessaires pour atteindre la cible 6 du Cadre mondial Kunming-Montréal. La matinée se conclura par un panel sur les priorités d'action.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Les différentes COP constituent des rendez-vous internationaux complémentaires, qui s'inscrivent dans une même dynamique d'action collective en faveur de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la nature et des écosystèmes. La conférence des Nations unies sur l'eau prévue à la fin de l'année viendra compléter cet agenda sur un sujet qui incarne à lui seul les nécessaires synergies dans la coopération internationale.

COP17

BIODIVERSITÉ

Erevan, Arménie
18 - 30 octobre 2026

COP31

CLIMAT

Antalya, Turquie
9 - 20 novembre 2026

**CONFÉRENCE
DES NATIONS
UNIES SUR L'EAU**

Abou Dhabi, Émirats
arabes unis
8 - 10 décembre 2026

COP

OCÉANS 2027

New York, États-Unis
11 - 22 janvier 2027

CONTACT PRESSE

presse@ecologie.gouv.fr